

L'hon. M. VENIOT: Je ne l'ai pas sous la main. Si j'avais pensé qu'on poserait cette question, je l'aurais apporté. En tous cas, il me semble que le rapport déjà déposé sur le bureau suffit, puisqu'il renferme beaucoup de détails. Si mon honorable collègue est résolu à retarder l'adoption du bill en persistant dans sa demande, je tâcherai de lui procurer le renseignement voulu.

M. HEAPS: Je crois que ce n'est que juste. L'adoption de ce projet de loi ne presse pas.

L'hon. M. VENIOT: Elle est absolument urgente.

M. HEAPS: Cela m'étonne, monsieur le président. Il y a une couple de semaines, nous ne nous doutions pas que ce projet de loi serait déposé. On ne devait même pas consulter la Chambre. Aujourd'hui, on nous demande d'approuver une mesure au sujet de laquelle le ministre des Postes ne peut nous fournir aucun détail. Je demande le renseignement dont il a été question, parce que je diffère d'avis avec le ministre de la Justice au sujet de questions financières relatives au câble du Pacifique. Le ministre a dit que, depuis un an ou deux, la commission a perdu de l'argent.

L'hon. M. LAPOINTE: Oui.

M. HEAPS: Qu'on me permette de citer cet extrait du discours de M. Baker, dont le compte rendu paraît dans le *hansard* anglais du 21 novembre 1928:

D'après les renseignements venus en ma possession, bien que les recettes d'exploitation des câbles du Pacifique aient diminué de 80,000 livres en 1927-1928 comparativement à l'année précédente, soit de 17 p. 100, les déboursés ont été réduits de 32,000 livres et que, malgré la diminution des recettes provenant surtout des transmissions les moins dispendieuses, il restait à diviser entre les divers gouvernements un excédent de 42,100 livres, après avoir consacré 77,544 livres au service des intérêts et à l'amortissement du capital et versé 10,000 livres à la réserve.

L'hon. M. LAPOINTE: C'est ce que j'ai dit. Si mon honorable ami lit le compte rendu des paroles que j'ai prononcées l'autre jour, il s'apercevra que j'ai cité exactement ces chiffres. En réalité, de 1903 à 1916, il y a eu déficit et le gouvernement canadien a dû verser \$900,000 pour couvrir sa part de ces déficits. A partir de 1916, on a commencé à réaliser des excédents. Ils étaient même si considérables qu'une bonne fois, la commission a décidé d'établir un second câble entre les îles Fidji et la Colombie-Anglaise, malgré les protestations du gouvernement canadien, qui exprimait l'avis que la T. S. F. ferait une rude concurrence aux câbles télégraphiques. Les faits ont corroboré cette prédiction et,

[M. Heaps.]

depuis 1927, c'est-à-dire depuis l'inauguration de la T. S. F. à ondes dirigées, les bénéfices ont diminué. J'ajoute tout de suite que mon honorable ami a tort de prétendre que la maison *Canadian Marconi Wireless* est responsable de cet état de choses. La plus forte concurrence vient du principal réseau de T. S. F. établi entre l'Angleterre et l'Australie. Les postes de ce réseau installés en Angleterre appartiennent au gouvernement anglais, tandis que ceux de l'Australie sont la propriété de l'*Amalgamated Wireless*, dont le gouvernement australien possède la majorité des actions. La *Canadian Wireless* a été créée après. Mon honorable ami ne peut certes pas s'opposer à l'existence de postes de T. S. F. au Canada ou irradiant en dehors du Canada.

En 1926-1927, les bénéfices se sont élevés à 100,000 livres, mais, l'année suivante, comme l'a vu mon honorable ami dans le *hansard* anglais, ils n'étaient plus que de 42,000 livres. Pour 1928-1929, on s'attend à ce qu'ils soient nuls, à cause de la diminution des affaires.

Je ne vois pas pourquoi mon honorable ami s'oppose tant à ce bill. En somme, le Canada s'est lancé dans l'entreprise afin de faire sa part dans les moyens de communications interimpériales. Il l'a fait, quand cela était nécessaire, non pas tant dans l'intérêt du Canada, puisqu'en définitive, nous n'envoyions qu'un nombre restreint de câblogrammes, comparativement à ceux qu'échangeaient l'Angleterre, l'Australie et la Nouvelle-Zélande; mais le gouvernement canadien voulait faire sa part dans l'établissement des moyens de communications entre les diverses parties de l'Empire. Nous avons déboursé de fortes sommes à titre de contribution à cette entreprise et, heureusement, à partir de 1916 jusqu'à il y a deux ou trois ans, ce placement fut très rémunérateur; nous avons donc cessé de combler les déficits. Cependant, depuis que le sans-fil à ondes dirigées fut exploité, il fut évident que l'ère des déficits allait recommencer et que le gouvernement du Canada serait appelé à déboursier chaque année une certaine somme afin de combler le déficit inévitable à cause de la concurrence du sans-fil. Nous avons atteint le but visé lorsque nous avons consenti à payer notre part afin d'établir des communications interimpériales et, à l'heure qu'il est, les compagnies demeurent sous le contrôle britannique; des mesures ont été prises afin qu'il en soit ainsi à jamais.

M. NEILL: Exerce-t-on un contrôle sur les tarifs?

L'hon. M. LAPOINTE: Les tarifs sont contrôlés par l'entremise d'un comité consultatif où le Canada compte des représentants. Plus